

# CTM

23 juin 2022

## Compte rendu

SYNDICAT NATIONAL  
**Solidaires**  
Finances  
Publiques

**Solidaires**  
DOUANES

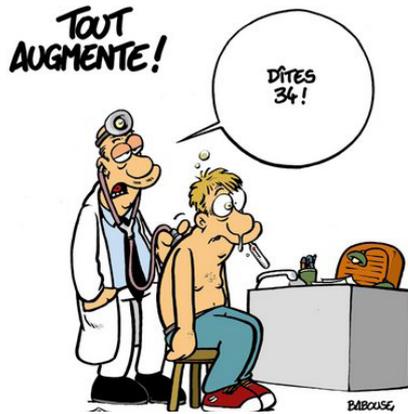
**Solidaires**  
CCRF & SCL

Solidaires  
finances  
**Sud**  
INSEE

**Sud** Centrale  
Solidaires

I.D.D.  
**Solidaires**

Juin 2022



finances  
**Solidaires**

## Quels lendemains pour Bercy ?! Avec quels moyens ?

Un Comité Technique Ministériel s'est tenu le 23 juin dernier. A l'issue d'une séquence politique intense (présidentielles puis législatives), les ministres B. Le Maire et G. Attal ont eu la (bonne) idée de venir le présider en personne. Les deux « locataires » eurent également le tact de ne pas « filer » au bout de quelques minutes en faisant bien comprendre que leur agenda était plein de rendez-vous autrement plus importants qu'avec les Fédérations de Bercy, ce qui ne leur permettait pas de tailler « le bout de gras » avec ces dernières. Si nous soulignons ce point, c'est tout simplement pour avoir vécu la situation il n'y a pas si longtemps que cela (cf. CTM du 1<sup>er</sup> avril dernier).

Les deux ministres se sont livrés à un petit exercice de prospective (bien que beaucoup d'incertitudes pèsent sur la pérennité du gouvernement actuel)... avant que la séance ne se poursuive sous la houlette de la secrétaire générale de Bercy, pour les autres sujets dits techniques de l'ordre du jour.

DGCCRF :

### Vers l'explosion en vol ?

B. Le Maire, pour le coup, s'est un peu glissé dans le costume de ministre de l'Agriculture qu'il était à une certaine époque.. Et il n'y est pas allé avec le dos de la cuillère ... en assumant « totalement » la décision qui a été prise. Il a même précisé peu après ne pas avoir changé d'avis sur cette question « depuis 13 ans ». Une constance qui honore le ministre de l'Agriculture, mais pas celui de l'Economie, et qui renforcera chez les personnels la désagréable sensation d'avoir été abandonnés (voire pire). Les laboratoires de l'Agriculture (aujourd'hui disparus) ont également été vantés par B. Le Maire, qui n'a loué la DGCCRF et le SCL qu'après les déclarations préalables des fédérations des Finances. Peut-être lui ont-elles rappelé qu'il était à Bercy et plus rue de Varenne ?

Sur le fond, si on le suit, le transfert de la sécurité alimentaire à l'agriculture est juste génial, parfaitement cohérent en termes de contrôle et va permettre le triomphe d'une police alimentaire ( ... comme la police fiscale vibrionnée par G. Darmanin en son temps ?).

Nous pouvons craindre que du côté des agent.e.s de la DGCCRF et des laboratoires, la réaction soit plutôt désabusée et estampillée du « mais de qui se moque-t-on ? ».

Tout d'abord, il convient de rappeler que la DGCCRF avait déjà subi un éparpillement façon puzzle, par les « tontons flingueurs » du quinquennat Sarkozy.

.../...

### L'avenir selon les ministres

Pour Bruno Le Maire, il y a un cap politique clair.

Il a indiqué que toute décision quelle qu'elle soit doit et devra impérativement prendre en compte l'enjeu climatique et environnemental.

S'agissant des directions, il a invité la Douane à « ne pas avoir de peur inutile » (sic). Pour ce qui concerne la DGCCRF (Cf. encadré ci-dessous), il trouve l'évolution parfaitement cohérente et estime que cette direction ressortira renforcée de tout cela (re-sic).

Il estime qu'il est normal que le point d'indice des fonctionnaires soit revalorisé. Il en va de même pour tout ce qui relève des indemnités de frais. S'il est d'accord pour revoir l'obligation d'être en poste au ministère au moment du départ en retraite pour l'intégration de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT) dans le calcul de la pension, en revanche il estime que la revalorisation de l'IMT passe par des accords.

Par ailleurs, il a souligné le rôle pilote de Bercy en termes de révolution numérique. Il a également mis en exergue une autre transformation qu'est l'avènement en force du télétravail.

Il s'est déclaré fort mécontent sur le dossier de l'égalité femmes / hommes et s'est dit prêt à des « décisions brutales » si le ministère marque le pas sur ce terrain-là.

Le dialogue social n'a pas été oublié, avec l'affirmation du maintien des droits réglementaires (sur ce point, nous pouvons d'ores et déjà souligner qu'en période d'élection et avec une réforme majeure des instances, une diminution de ces derniers eut été du plus bel effet...).

Le fait de ne plus être une structure unifiée et cohérente a, à l'évidence, pesé sur l'accomplissement des missions. Et il ne faut pas oublier non plus que la DGCCRF, maigrelette au regard de ses missions, n'a pas été épargnée par les suppressions d'emploi.

Les agent.e.s se prennent maintenant ce missile sur un sujet qui est emblématique pour la direction. Ce transfert a été annoncé par un mél tombé benoîtement sur les boîtes des agent.e.s un soir du mois de mai. Charmant comme méthode ... (ce que le Ministère et l'administration reconnaissent du bout des lèvres).

### La parabole du cochon et du jambon



Pour vanter la cohérence flamboyante de la mesure, B. Le Maire a illustré cela par l'exemple du jambon, qui est pour lui potentiellement contrôlé par deux administrations (DGAL quand il est vivant et DGCCRF quand il est transformé). C'est bien trop ! et pas tout à fait exact comme exemple)



Étant sans vergogne, nous allons emprunter son exemple du jambon à notre ministre.

Tout d'abord, revenons sur terre. Ledit jambon (comme tout autre produit) ne subit pas une avalanche de contrôles dans notre bon pays. C'est peut-être plutôt une insuffisance en la matière. C'est donc de renforcements de moyens dont ont besoin les services, plutôt que de transfert de missions et autres redécoupages.

Cela n'est pas sans mettre une forme d'hypothèque sur l'avenir du réseau du service commun (DGCCRF / DGDDI) des laboratoires. Faut-il rappeler que ces laboratoires forment le dernier réseau de laboratoires d'État en alimentaire ? Si l'idée est de nous vanter les mérites de l'auto-contrôle, nous vous le disons tout net : ce n'est pas gagné ! loin s'en faut !

Pour **Solidaires Finances**, la cohérence est plutôt dans le système tel qu'il existe, qui fait le lien entre la recherche de fraudes et les contrôles d'hygiène et de sécurité... Car l'origine des fraudes réside bien dans la recherche de profits, et là c'est la DGCCRF qui joue son rôle. Car cette dernière est bien une administration de contrôle de la consommation et de l'économie. Et cette thématique est pour **Solidaires Finances**, par nature, un enjeu bercyen. Ou alors nous ne sommes pas tout à fait au clair sur la vocation du Ministère. Et, dans ce cas, le constat est inquiétant et la DGCCRF n'est, au passage, pas la seule direction à avoir du «mouron» à se faire...

Pour nous, la mesure est clairement un vilain coup porté aux agent.e.s bien évidemment, à la direction concernée, mais aussi à une certaine cohérence d'action du Ministère. Et il ne faut surtout pas sous-estimer la gravité de l'enjeu.

NB : toute petite note positive (le terme est fondamentalement impropre) : l'IMT sera alignée sur DGFIIP et DGDDI, sous réserve de signature de l'accord en cours avec les organisations syndicales de la DGCCRF. sur la sortie des Indemnités de Frais de Déplacement dans le Département (IFDD).

De son côté, Gabriel ATTAL a évidemment rappelé que la tenue des comptes publics allait désormais hanter ses nuits. Cependant, il a annoncé qu'une concertation gouvernementale allait être lancée au sujet de l'évolution du point d'indice des fonctionnaires.

Par ailleurs, il s'est taillé un certain succès, en déclamant que les suppressions d'emploi ne pouvaient plus constituer un objectif chiffré (lâchez-vous, Monsieur le Ministre, les suppressions d'emploi ne doivent plus constituer un objectif ... du tout !!)

Il s'est engagé au maintien du budget de l'action sociale, mais confirme les choix effectués tant sur la vente des résidences que sur la réorganisation du réseau. Par contre, la réforme de la gouvernance des associations ne concernera plus que les principales ALPAF, AGRAF et EPAF.

Un peu plus en découverte de l'univers bercyen que le premier nommé, il propose de tenir assez rapidement un cycle de bilatérales dans les prochaines semaines.

**Solidaires Finances** a rappelé tout d'abord le contexte politique que traverse le pays. Une population largement en défiance, une abstention de masse, une extrême-droite qui caracole et fait une entrée en force sur les bancs de l'Assemblée Nationale.

Cette situation doit toutes et tous nous interpeller. A notre sens, il est évident que des politiques libérales, qui fracturent et laissent à beaucoup une impression d'abandon et de recul social, ne pourront que contribuer à dégrader encore le climat (dans tous les sens du terme !). Réfuter cette explication (même partielle) serait, pour nous, une forme de très dangereux déni du réel.

Nous avons poursuivi sur les temps cruciaux que traverse notre Ministère dans l'ensemble de ses composantes.

Le constat est patent : si Bercy continue de subir les pertes d'emploi aussi massives que régulières et si il poursuit sur l'air endiablé de la restructuration permanente, à un moment il y aura un risque de « shut down » de ce Ministère, à tout le moins sur une partie de ses missions. Cette alerte est solennelle et nous la réitérerons autant que de besoin.

**Solidaires Finances** sera donc très attentif aux premiers gestes sur les thématiques développées ci-dessus. Ce sera notamment le cas s'agissant d'une éventuelle Loi de finances rectificative et du projet de Loi de finances pour 2023. Sans oublier bien sûr, la question du pouvoir d'achat des agents qui sera au cœur du sujet avec une inflation prévue à cette date à plus de 6%.

En termes d'organisation et de restructuration, nous militons clairement pour que la mécanique infernale soit mise sur pause. Et que l'on se donne un temps de bilan, d'analyse et de réflexion, pour – vraiment ! - repartir de l'avant.

Pour **Solidaires Finances**, l'enjeu est, au-delà des rideaux de fumée de la communication (art dans lequel le gouvernement démontre souvent un douteux talent ...), de redonner du sens aux missions.

Pour **Solidaires Finances**, l'ordre des choses est : les missions d'abord et ensuite on adapte l'organisation et les moyens en conséquence.

Le diktat des choix budgétaires qu'il faut juste transmuter en diminution d'emplois et suppressions de service est une voie sans issue. C'est aussi l'effacement du politique devant le comptable (libéral). Faites votre choix... Le nôtre est fait depuis bien longtemps !

Pour résumer, **Solidaires Finances** estime que nous sommes pleinement dans une période de quitte ou double. Mais, de notre point de vue, il est devenu très risqué de miser sur une résilience permanente et éternelle. Et nous osons espérer que personne ne tentera ce pari fou.



## Arrêté d'organisation par vote électronique des élections professionnelles de décembre 2022



Arrêté relatif à la procédure de signalement par les agents s'estimant victimes ou témoins d'atteinte à l'intégrité, de violences, de discriminations, d'harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou d'autres actes d'intimidation.

Arrêté modifiant le statut particulier du corps des géomètres-cadastrateurs de la DGFIP.

Un texte a été présenté pour la préparation des élections professionnelles qui se tiendront (200 scrutins organisés sur tout le territoire !) entre le 1er décembre prochain à 7h00 et le 8/12 à 16h.

Vous pourrez voter pour les futurs Comités Sociaux d'Administration (ministériel, directionnels et locaux), pour les 18 Commissions Administratives Paritaires qui restent (désormais au niveau du Ministère et des directions) et pour les Commissions Consultatives Paritaires (certains corps spécifiques, contractuels...)

La participation à ces élections est bien évidemment un enjeu fort si vous voulez que votre voix porte. Mais elle constitue aussi une sorte d'obligation de réussite pour le Ministère si ce dernier entend préserver un vrai dialogue social.

Sur ce texte, Bercy avait pris du retard ...

S'il ne fait, bien sûr, pas débat sur sa vocation, **Solidaires Finances** a néanmoins manifesté quelques regrets. La procédure ne prévoit pas d'aviser les organisations syndicales siégeant dans les instances concernées du signalement. Il n'est pas fixé de délai maximal, dans l'hypothèse d'une non-réponse de l'administration. Pour **Solidaires Finances** il faut absolument ajouter la nécessité pour la direction de mettre en place des mesures conservatoires et de protection appropriées notamment en cas de situation d'urgence. Mesure destinées à la fois protéger la victime et à éloigner l'agresseur. Enfin, il ne faudrait pas oublier la protection des témoins.

La Secrétaire Générale du Ministère, sur le thème des atteintes à l'égalité entre les agent.e.s, veut porter une affirmation de la **tolérance zéro** en la matière. C'est bien évidemment une résolution (dès lors qu'elle est suivie d'engagements concrets et traduits dans la réalité) que **Solidaires Finances** ne peut que partager.

Ce texte n'était pas soumis au vote. il sera également présenté au CHSCTM du 5 juillet.

Pour **Solidaires Finances**, c'est très loin d'être carton plein, sur le coup.

Nous avons dénoncé :

- la décision de l'administration de réduire la formation de cette population de 18 à 12 mois. Cette décision va conduire notamment à mettre en difficulté les futurs stagiaires dans le cadre de l'exercice de leurs futures missions. Celles-ci nécessitent d'une part des connaissances générales et d'autre part des savoirs techniques à acquérir notamment dans le cadre de la formation.

Cette réduction ne permettra pas aux futures promotions de stagiaires d'avoir les bases nécessaires pour accomplir l'ensemble des missions des géomètres, Brigade Nationale d'intervention cadastrale, BNIC ou Service des Impôts Fonciers, SDIF, Pôle de Topographie et de gestion cadastrale PTGC.

- la mise en place du caractère probatoire du stage dans les services qui devra se dérouler désormais sur la direction de première affectation et non plus comme auparavant sur la direction de choix du stagiaire.

- l'ajout de la vérification et la signature des documents d'arpentage qui sont des missions exercées auparavant par les inspecteurs fonciers. C'est tout du moins étonnant sauf si nous avons « loupé » l'article men-

Bercy se démène actuellement dans des phases de test du système électoral. Les premiers essais furent plutôt du genre catastrophique. Gageons que la situation s'améliore. Pour **Solidaires Finances**, il faut tout faire pour que l'acte de vote soit le plus simple possible. A défaut, on va perdre du monde en route, ce qui serait le contraire des buts indiqués ci-dessus. Et s'avérerait assez scandaleux en termes de droit à s'exprimer des agent.e.s. La démocratie, même sociale, ne peut être un parcours du combattant dans ses modalités d'expression.

Pour notre part, un peu nostalgiques du vote à l'urne, qui rendait ce moment d'expression plus symbolique pour les agent.e.s, nous nous sommes abstenus sur ce texte, ainsi que les autres fédérations présentes à l'exception de la CFDT qui a voté pour.

tionnant que les géomètres cadastrateurs ne sont plus des personnels de catégorie B mais bien de catégorie A !

- le peu de perspectives d'évolution de carrière (lié à la fois au contenu des épreuves pour le concours et la faible chance d'être promu catégorie A) et le peu de mobilité géographique envisageable, en raison de nombreux gels de postes même pour les collègues qui peuvent se prévaloir d'une priorité légale !

- l'incapacité pour l'administration de mettre en place pour les géomètres une GPEEC efficace dans l'anticipation des départs à la retraite massifs.

Autant d'éléments qui concourent à une désaffection, générant un manque d'effectif par rapport aux volumes affichés et qui n'incitent pas du côté des personnels du Ministère de la Transition Écologique, à vouloir suivre le transfert de la taxe d'urbanisme à la DGFIP.

Seulement 89 collègues arriveraient au 1er septembre 2023, ce qui est beaucoup moins que les 159 postes initialement fléchés. Une nouvelle fois, un transfert de mission risque d'aboutir à une déperdition de connaissances.

Pour l'ensemble de ces raisons, **Solidaires Finances** s'est prononcé contre ce texte, ainsi que les autres fédérations présentes.

## Arrêté fixant des durées minimales/ maximales d'occupation de certains postes de la DGDDI

Ce texte fait évoluer les durées concernées s'agissant de certains postes ou résidences.

Sont ajoutés au titre des durées minimales :

- division programme et emploi – bureau maîtrise des risques (DNGCD) – CODMT Fort de France

- tout emploi à : BSN Sainte Maxime – Bordeaux CSRH et CSRH TSI – Garges Admi et TAI – Villebon les Ulis et Wissous

Durée minimale : 2 ans.

Sont supprimés de la même liste : Chilly Mazarin , les Ulis, Sarcelles Admi et TAI

Sont ajoutés au titre des durées maximales :

- chef d'unité aérienne, chef d'unité maritime (VGC), commandant de bordée (PGC)

Durée maximale : 5 ans.

- chef CISD de Garges : durée maximale 7 ans

- chef du service de l'origine et du Made in France (SOMIF) : 10 ans

Sont supprimés de cette liste : Chilly Mazarin et chef CISD de Sarcelles.

Pour **Solidaires Finances**, ce type de texte est un carcan. Même si l'objectif est d'éviter des rotations trop fréquentes, nuisibles au service, ou pas assez fréquentes, c'est une mauvaise façon de répondre à une difficulté RH, qui pourrait d'ailleurs s'amplifier dans certains endroits.

Pour ce qui concerne les durées maximales, nous pouvons aussi craindre que lorsque le dispositif commencera à produire ses effets (2028), des agent.e.s seront en difficulté en termes de reclassement selon la nature de leur poste ou leur situation géographique.

L'ensemble des Fédérations présentes a voté contre ce texte.

## Plan d'orientation stratégique du ministère en matière de formation professionnelle 2022-2024

Pour **Solidaires Finances** ce document d'orientation stratégique est une feuille de route extrêmement transversale, excluant toutes notions techniques et qui pourrait se décliner dans n'importe quel ministère. Notre ministère pourrait se démarquer et proposer un véritable plan ambitieux en matière de formation professionnelle et remettre l'agent au cœur du dispositif pour contribuer à la réalisation d'un véritable parcours professionnel.

La mouture prévue comporte les axes suivants :

- diffusion des valeurs et principes de la République (...),
- accélération de la transformation numérique,
- consolidation de la fonction managériale,
- accompagnement du développement professionnel,
- assurer une meilleure efficacité du dispositif de formation,
- piloter la politique ministérielle de formation.

De nombreux éléments font plutôt consensus. L'élaboration de ce plan a fait l'objet d'un dialogue social que nous pouvons qualifier de qualité.

Pour **Solidaires Finances** les agent.e.s doivent être au cœur de la formation, vecteur d'ascension sociale.

Il demeure quelques points « irritants ». Ainsi, nous sommes très mesurés sur la e-formation. L'évolution numérique ne peut pas être absente des formations d'aujourd'hui et de demain.

Mais cette évolution doit apporter des outils au service des stagiaires sans négliger les besoins pédagogiques nécessaires à une bonne assimilation des savoirs-faire et savoirs-être. Nous réaffirmons notre opposition à ce que l'avenir de la formation repose sur une montée en puissance de la formation en ligne quel qu'en soit le mode : e-learning, classes virtuelles ou autres. En tout état de cause, elle ne doit pas devenir la norme. Pour **Solidaires Finances**, la formation présentielle doit rester la règle.

L'administration déplore que de moins en moins d'agent.e.s se sentent l'âme de formateur ou formatrice. Encore faudrait-il le permettre en réduisant la charge de travail et valorisant la formation. Enfin, nous sommes dubitatifs sur la nécessité de délivrer des labels. Pour **Solidaires Finances**, aucune labellisation ne garantira l'excellence d'une formation dès lors que celle-ci ne répond pas aux besoins réels du réseau.

Pour **Solidaires Finances** le ministère doit se donner les moyens de ses ambitions ! La formation est essentielle à la bonne réalisation des missions de chaque direction ministérielle. La formation doit être également un droit essentiel et la limitation à son accès doit être combattu et dénoncé.

**Préserver la formation, c'est maintenir les possibilités d'évolution de carrière et de variété des métiers. C'est aussi défendre le fait qu'être agent.e du ministère requiert une technicité et des qualifications qui rendent irremplaçable.**

**Solidaires Finances** s'est abstenu sur ce texte ainsi que FO et UNSA, la CFDT votant pour.

### E-LEARNING, LA FORMATION LOW COST

